



AVANTAGES SECTORIELS POUR LES TRAVAILLEURS

Le Fonds de carrière soutient tous les travailleurs du secteur alimentaire

Des carrières solides et un travail faisable

Alimento est le fonds sectoriel du secteur alimentaire en Belgique et reprend tous les services sectoriels destinés aux entreprises alimentaires et à leurs travailleurs. Nous soutenons les entreprises et leurs salariés dans leur recherche de carrières durables et de travail faisable. En tant que coach sectoriel, nous aidons à trouver des réponses à de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs de notre secteur.



La plupart de nos services sont gratuits

Saviez-vous que les entreprises alimentaires paient déjà pour nos services ? Une partie du salaire brut de tous les salariés des commissions paritaires 118 (ouvriers) et 220 (employés) est déduite pour les services fournis par Alimento.

Le Fonds de carrière

De nombreux avantages sectoriels existent déjà depuis un certain temps. Le Fonds de carrière offre une nouvelle aide supplémentaire aux travailleurs. Cette brochure énumère ainsi tous les avantages possibles. En tant que responsable RH, personne de confiance ou délégué syndical, vous pouvez expliquer ces différents soutiens à vos travailleurs et les orienter vers les bonnes personnes ou documents administratifs.



Des formations pour tous les travailleurs

Les salariés suivant régulièrement des formations sont plus performants. Les formations les aident à mieux travailler, à assumer d'autres tâches au sein de l'entreprise ou à trouver rapidement un nouvel emploi si nécessaire.

Plus de 150 formations sont entièrement gratuites et pour beaucoup d'autres, nous offrons une importante réduction. De plus, il existe des budgets de formation intéressants pour certains groupes cibles spécifiques et les travailleurs qui se trouvent à un tournant de leur carrière.

Tous les travailleurs relevant des C.P. 118 et 220 peuvent participer à ces formations. Les mêmes conditions avantageuses valent aussi pour les intérimaires des entreprises alimentaires. Alimento aide celles-ci à investir dans leur personnel et à respecter l'obligation légale d'organiser en moyenne 4 jours de formation par travailleur et par an.



Des conseils en matière d'organisation du personnel et du travail

De nombreuses plaintes trouvent leur origine dans une organisation du personnel ou du travail mal adaptée. Une approche structurelle semble alors toute indiquée. Alimento propose différents services de conseil qui vous permettent de revoir les procédures ou dénouer des relations compliquées sur le terrain. N'hésitez pas à nous solliciter pour intervenir dans votre entreprise.

Avantages pour les travailleurs

Les travailleurs ayant besoin de faire le point sur les défis de leur emploi actuel et/ou de leur carrière peuvent s'adresser à Alimento pour un accompagnement de carrière. Si le salarié souhaite mettre à jour ses compétences, il peut obtenir une aide à la formation par l'intermédiaire de son employeur ou de sa propre initiative.

Les travailleurs ayant de jeunes enfants ont également droit à une indemnité dans les frais de garderie. En outre, toute une série d'autres prestations et aides financières existent (exemple : en cas de maladie).

Accompagnement de carrière gratuit

Alimento couvre tous les frais liés à l'accompagnement de carrière. Celui-ci est donc gratuit. Via l'accompagnement de carrière, le travailleur prend sa carrière en main. Un coach de carrière identifie avec lui les points de blocage dans sa carrière et lui apporte une aide objective si nécessaire.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- ▶ L'initiative revient au travailleur. Celui-ci peut rechercher un centre d'accompagnement de carrière de sa région et prendre rendez-vous.



www.alimento.be/accompagnementdecariere



“L'accompagnement de carrière fonctionne principalement de manière préventive. Il s'agit d'un outil très puissant pour empêcher un travailleur de décrocher s'il ne s'épanouit pas. L'origine de ce mal-être réside souvent dans les relations professionnelles ou dans l'organisation du travail. Le coach de carrière aide dans ce cas à cibler le problème et à le résoudre.”

Martine Brusselaers
Coach de carrière
Respect for Talent

Alimento offre aux travailleurs du secteur alimentaire la possibilité de prendre eux-mêmes leur carrière en main. Nous proposons des budgets de formation supplémentaires pour des groupes cibles spécifiques et des travailleurs se situant à un tournant de leur carrière.

Formations à l'initiative du travailleur

Un travailleur peut, indépendamment de son employeur, suivre une autre formation pour développer ses compétences, augmenter ses chances sur le marché du travail ou simplement par intérêt. Pour cela, il peut faire appel au budget personnel de formation afin de suivre une formation issue de l'offre d'Alimento.

Alimento rembourse partiellement les frais d'inscription, avec un maximum de 2.500€. Attention : le salarié paie d'abord les frais d'inscription. Alimento le remboursera une fois la formation terminée.



www.alimento.be/budgetpersonnel

Formations à la demande de l'employeur

Un travailleur occupe un nouveau poste ou l'ensemble de ses tâches change de manière significative. Il peut aussi être nouveau dans l'entreprise ou reprendre le travail après une absence de longue durée. Dans tous ces cas, l'employeur peut, sous certaines conditions, recevoir un soutien financier supplémentaire pour les formations nécessaires à l'accompagnement de ces transitions.



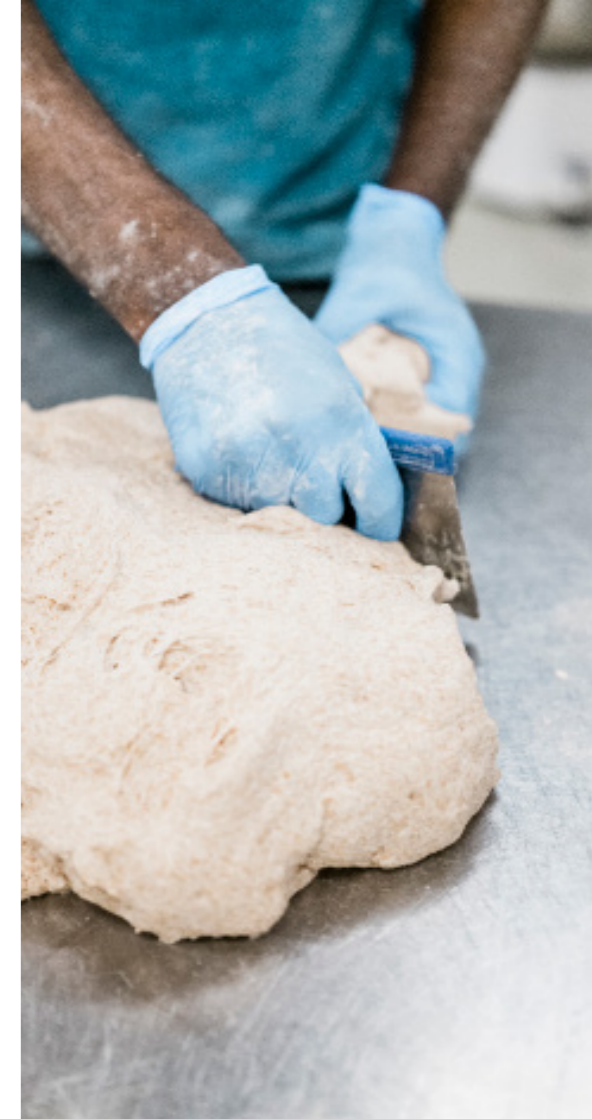
www.alimento.be/budgetsformation

Formations après licenciement

Les travailleurs qui ont été licenciés ont droit à un budget de formation de 2.500 euros pour augmenter leurs chances de retrouver un emploi sur le marché du travail. Les conditions sont en grande partie les mêmes que pour le budget de formation personnel.



www.alimento.be/jesuislicencie



Maladie de longue durée

Les travailleurs malades pendant une longue période ont droit à une indemnisation supplémentaire du fonds social.

Chômage temporaire

Les ouvriers qui sont au chômage temporaire ont droit à une indemnisation supplémentaire du fonds social.

Pension, prépension et crédit-temps

Les travailleurs âgés peuvent bénéficier du Régime de Chômage avec Complément d'entreprise (RCC). Pour certains travailleurs, un dispositif d'accompagnement de fin de carrière est aussi possible.



| www.alimento.be/avantagesfinanciers

Soutien financier pour la garde d'enfants

Pour aider les familles avec de jeunes enfants, Alimento intervient dans les frais de garde d'enfants. Pour les enfants jusqu'à trois ans, le salarié est remboursé jusqu'à 115€ (montant au 01/09/21) par trimestre pour les frais de garde d'enfants. Si les deux parents travaillent dans le secteur alimentaire, ils ont tous deux droit à ce montant.



| www.alimento.be/gardedenfants

Vous avez d'autres questions sur les avantages sectoriels réservés aux travailleurs ?

Contactez le conseiller de votre région pour plus d'informations.



www.alimento.be



Des questions sur les avantages financiers ?

Synersec

- ▶ info@synersec.be
- ▶ 02 513 13 32

Des questions sur les budgets de formation et l'accompagnement de carrière ?

Conseiller Fonds de carrière

Jean-Denis Hennebert

- ▶ jean-denis.hennebert@alimento.be
- ▶ 0473 65 42 44